



## PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE NOYERS ET CENSY

### LA COMMISSION D'ENQUÊTE CONFIRME NOS INQUIÉTUDES ! LE RISQUE INCENDIE et ses CONSÉQUENCES

**La technologie des pieux battus (ou vissés) est dangereuse** sur des massifs karstiques comme celui où doit être implanté la projet. Ce sont des milliers de pieux (20 à 30 000 ?) qui seront enfouis dans le sol, à des profondeurs de 1,50m à 3m la seule préoccupation de GLHD est la résistance mécanique de ces ancrages.

Ces perforations multiples sont **susceptibles d'entraîner des pollutions majeures en phase exploitation**.

**Le risque d'incendie** : dans une telle situation la combustion des équipements électriques composant le parc est susceptible de conduire à la **formation de sous-produits polluants**. Les milliers de pieux perforants le sous-sol seront autant de points de percolation le long de ces pieux. Il en résultera, en cas d'incendie, **une pollution majeure et durable des nappes phréatiques et de la rivière du Serein en liaison avec ces nappes**.

#### Position de la Commission d'enquête :

« *La commission d'enquête partage les préoccupations exprimées concernant le risque de contamination en cas d'incendie ou de dysfonctionnement. Même si les panneaux photovoltaïques sont majoritairement constitués de verre, d'aluminium et de silicium, leur combustion partielle peut générer des résidus toxiques (fluorures, plastiques, composants électroniques). Les études minimisent ce scénario, en s'appuyant sur la rareté statistique des incendies. Toutefois, la dispersion éventuelle de polluants via les eaux d'extinction ou par infiltration reste plausible en cas d'événement accidentel* ».

le 2 août GLHD a répondu (« Mémoire en réponse... ») sur ce point ceci :

#### 4. Les risques de pollution en cas d'incendie ou d'accident ne sont pas suffisamment pris en compte

Des inquiétudes sont exprimées sur la dispersion possible de substances toxiques (métaux lourds, plastiques, produits de combustion) dans le sol et les eaux souterraines en cas d'incendie, d'accident ou de fuite. Ce type de scénario n'est, selon les opposants, pas suffisamment documenté dans les études fournies.

*ajouté par la perforation multiple du plafond des nappes.  
Page 49 sur 163  
pas DU TOUT DOCUMENTÉ!*

Les panneaux photovoltaïques prévus sont des modules silicium cristallins, une technologie éprouvée et majoritairement composée de verre, d'aluminium et de silicium, sans terres rares ni éléments à forte toxicité. Le verre constitue quasiment 70 % de leur masse, et les quantités résiduelles de plastiques sont encapsulées, réduisant fortement tout risque de dispersion immédiate.

En cas d'incendie, les matériaux en combustion peuvent effectivement produire des fumées, mais les quantités de substances potentiellement toxiques restent faibles et localisées.



Ainsi, même si le sol permet l'infiltration de l'eau, le risque de pollution en cas d'accident est très faible, car il n'y a pas de source significative de substances polluantes à l'origine.

Ces dispositions démontrent que le scénario redouté, une pollution significative du sol ou des nappes phréatiques, est fortement improbable, et que les risques sont maîtrisés dans le cadre du projet.

Face à ce qui relève, une fois encore, de l'affirmation (mensongère) et non de la démonstration on se référera à la documentation officielle : Le Ministère de la transition écologique a publié (version du 19 juin 2013) une « Étude technique portant sur le rôle des parcs de panneaux photovoltaïques en matière de prévention et de lutte contre les feux de végétation »<sup>1</sup>

Sur la fréquence des incendies (GLHD affirme dans sa réponse : « la probabilité d'un incendie est très faible ») voici un extrait de l'étude officielle (p.78) :

#### Annexe : Liste des cas d'incendie concernant des parcs photovoltaïques analysés

Numéro cas	Nom FDF (si recensé FDF)	date incendie	date menace PV (si différent)	Département PV	commune PV	Observations
1		07/04/2016		04	LES MEES	Incendie Local technique sans contamination forêt
2	Artigues	24/07/2017		83	RIANS	Incendie de 1700 ha élos à plus de 2 km du parc
3	Saint Hélène	07/07/2018		33	SAINT HELENE	Parc Brassemonte - Feu intérieur au parc sur 11 ha
4	Getigne	04/08/2020		44	GETIGNE	Ecllosion dans le parc avec propagation extérieure - 25 ha brûlé
5	Gréoux	06/08/2020		04	GREOUX LES BAINS	Ecllosion dans le parc avec propagation extérieure - 7.5 ha brûlé
6		27/07/2020		40	YGOS SAINT SATURNIN	Incendie élos dans le parc et limité au parc - 300 m <sup>2</sup> brûlés
7		14/01/2022		91	MONTHLERY	Incendie de batteries de Lithium sans contamination forêt
8		03/06/2022		28	POGGIO DI NAZZA	Incendie batteries de Lithium sans contamination forêt
9		12/09/2021		83	VARAGES	Incendie élos dans le parc et limité au parc - 3000 m <sup>2</sup> brûlés
10	Landiras	12/07/2022	18/07/2022	33	HOSTENS	Incendie de 12500 ha élos à plus de 2 km du parc - parc totalement parcouru
11	Landiras	13/07/2022	18 et 19/07/2022	33	SAINT SYMPHORIEN	Incendie de 12500 ha élos à plus de 2 km du parc - parc très partiellement parcouru
12	Landiras	14/07/2022	18 et 19/07/2022	33	LOUCHATS	Incendie de 12500 ha élos à plus de 2 km du parc - parc très partiellement parcouru
13		06/04/2023		28	POGGIO DI NAZZA	Incendie de batteries de Lithium sans contamination forêt
14		18/04/2023		33	SAINT HELENE	Parc du Bétout - Incendie élos dans le parc et limité au parc - 2 ha brûlés

A noter que cette liste ne concerne que les évènements analysés pour les besoins de la présente étude. L'accidentologie en matière de feux de végétation liés aux parc photovoltaïques est bien plus large que cette seule liste. Le SDIS des Landes a par exemple dressé une liste complémentaire d'évènements survenus sur son territoire et reprise ci-dessous. Deux incendies en lien avec des parcs photovoltaïques y sont recensés en moyenne par an.

	Nom du FEU	Date incendie	Département PV	Commune PV	Observations
1	St Gor	22-févr.-15	40	St Gor	Feu de transformateur dans l'enceinte du parc + végétation
2	Rion des landes	23-juil.-15	40	Rion des landes	Feu de végétation sous panneaux par tracteur lors de l'entretien, 300 m <sup>2</sup>
3	Villenave	2-août-16	40	Villenave	Feu de végétation sous panneaux
4	Losse	21-juin-17	40	Losse	Feu de végétation dans l'enceinte + 1000 m <sup>2</sup> hors parc
5	Labouheyre	2-août-17	40	labouheyre	Feu de cables souterrains
6	Lue	21-août-17	40	Lue	Feu de de végétation dans l'enceinte 2000 m <sup>2</sup>
7	Castets	20-août-18	40	Castets	Feu de de végétation dans l'enceinte 400 m <sup>2</sup>
8	Lue	4-oct.-20	40	Lue	Feu de transformateur dans l'enceinte du parc
9	Villenave	7-mars-22	40	Villenave	Feu de végétation sous panneaux
10	Lipostey	22-mars-22	40	Lipostey	feu de papier et plastiques
11	Mézos	6-juin-22	40	Mézos	3 Ha de végétation
12	Sore	15-août-22	40	Sore	Feu de végétation sous panneaux
13	Losse	31-août-22	40	Losse	5 panneaux + Feu de de végétation dans l'enceinte 20 m <sup>2</sup>
14	Magescq	16-sept.-22	40	Magescq	<b>30 Ha parc PV + 75 Ha forêt extérieure au parc (origine parc PV)</b>
15	Garein	25-sept.-22	40	Garein	Feu de de végétation dans l'enceinte 2000 m <sup>2</sup>



En effet, bien que cela soit peu fréquent, des départs de feu ont lieu au sein des parcs photovoltaïques, que ce soit du fait d'anomalies de fonctionnement des installations ou d'accidents ou imprudences lors de travaux de maintenance.

Ces départs de feu ne sont pas faciles à éteindre du fait des difficultés d'accès à l'intérieur des parcs, mais aussi des restrictions de manœuvre inhérentes au risque électrique au sein de ces sites (au moins sur les éléments en amonts des onduleurs).

Le risque de propagation aux massifs forestiers contigus est élevé (et constaté sur plusieurs cas analysés au titre de la présente étude), avec des conséquences pouvant être très fortes.

Les parcs photovoltaïques constituent des enjeux économiques dont il faut tenir compte lors de l'analyse des conséquences potentielles des incendies et des actions programmées pour limiter les- dites conséquences.

Selon les circonstances et le comportement de l'incendie, le commandant des opérations de secours devra intégrer la protection de ces enjeux économiques dans sa stratégie d'intervention, et appréciera au cas par cas, selon la disponibilité des moyens de secours, si une manœuvre de protection de ces parcs est envisageable ou pas.

L'affirmation d'une faible probabilité n'est pas exactement ce qui ressort de ce document.

Plus grave est l'affirmation de l'absence de « *source significative de substances polluantes* ». Nous la qualifions de mensongère, parce que non conforme à une réalité évidemment connue de GLHD. Prenons pour référence la même étude officielle (pp. 21 et 22) :

#### Module photovoltaïque standard



Source : SYSTEMES SOLAIRE

Module photovoltaïque standard

- Constitué d'un verre en face avant et d'un film polymère en face arrière entre lesquels sont encapsulées des cellules photovoltaïques.
- La sous-face du laminé reçoit par ailleurs une boîte de connexion assurant le raccordement aux câbles électriques qui permettent la connexion des modules entre eux.
- Ce laminé peut ensuite être cadré ou non.

Les compositions « classiques » proposées pour ce type de modules sont :

- Du verre trempé de 3,2 ou 4 mm d'épaisseur,
- Un film polymère de 0,250 à 0,450 mm d'épaisseur, très généralement à base de polyéthylène téréphthalate (PET) et polyfluorure de vinyle (PVF ou Tedlar®),
- Certains films peuvent également être à base d'Ethyl Vinyl Acétate (EVA) ou de polyfluorure de vinylidène (PVFD) associé à du Tedlar®,
- Des cellules photovoltaïques à base de silicium mono ou polycristallin de dimension 125x125 mm ou 156x156 mm d'une épaisseur généralement comprise entre 0,180 et 0,240 mm,
- Une résine d'encapsulage principalement en Ethyl Vinyl Acétate (EVA) d'une épaisseur moyenne de 0,5 mm Le Polyvinyle butyrate (PVB) peut également être utilisé,
- Des fils en cuivre étamé afin de collecter l'électricité produite par les cellules.

Les boîtes de connexions qui sont principalement en matériau synthétique (de composition non révélée), sont collées à l'aide de silicone et présentent des dimensions inférieures à (150x120x30) mm

Dans le cas des modules cadrés, les profilés d'encadrement sont très généralement en aluminium brut ou anodisé.



- Des cellules photovoltaïques à base de silicium mono ou polycristallin de dimension 125x125 mm ou 156x156 mm d'une épaisseur généralement comprise entre 0,180 et 0,240 mm,
- Une résine d'encapsulage principalement en Ethyl Vinyl Acétate (EVA) d'une épaisseur moyenne de 0.5 mm. Le Polyvinyle butyrate (PVB) peut également être utilisé,
- Des fils en cuivre étamé afin de collecter l'électricité produite par les cellules.

Nous avons une liste intéressante de produits chimiques qui vient démentir l'affirmation de GLHD.

Sur un massif karstique par nature peu filtrant, dont les plafonds des nappes phréatiques élevées seront perforés par environ 28000 à 30000 pieux (hypothèse sur la base du nombre de tables selon étude d'impact) et une circulation des eaux souterraines totalement inconnue faute d'études hydrogéologique il est évident que le risque de pollution majeur des nappes (et de la rivière en contrebas) est un risque de première importance non maîtrisé et non maîtrisable :

En cas d'incendie ce sont les eaux d'extinction chargées de polluants<sup>2</sup> qui percoleront le long des 10aines de milliers de pieux pour polluer les nappes phréatiques et la rivière en contrebas.

Comme nous l'avons dit, la commission d'enquête partage ces légitimes préoccupations : le risque n'est pas étudié par l'étude d'impact et ses annexes. Il est évacué par un raisonnement spéculatif : la rareté de ces incendies. Les faits nuancent fortement cette affirmation.

Il est évacué également par un mensonge : « *Il n'y a pas de source significative de substances polluantes à l'origine* » : nous venons d'établir la fausseté de cette affirmation en **recourant à des documents publics**.

**Nous le répétons : compte tenu de ce risque, le projet de parc photovoltaïque de Noyers doit être abandonné.**

<sup>2</sup> **Fluorure (F-) / acidification liée au HF** – risque élevé à court terme via eaux d'extinction acides. **Acide acétique (EVA)** – abaissement de pH et co-mobilisation de métaux ; biodégradable mais problématique en front de ruissellement/infiltration. **Métaux (Pb, Cu, Ag, Sn)** – risque moyen à élevé. **PAH/suies & composés organiques de combustion (PET/EVA)** – risque chronique (sorption sur sols, relargage lent). Composés fluorés persistants secondaires (ex. trifluoroacétate) - Sources : <https://www.mdpi.com/2305-6304/7/3/47> [https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0141391003002143?utm\\_source=chatgpt.com](https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0141391003002143?utm_source=chatgpt.com) ; [https://iea-pvps.org/wp-content/uploads/2020/01/HHRA\\_Methods\\_for\\_PV\\_Part1\\_by\\_Task\\_12.pdf?utm\\_source=chatgpt.com](https://iea-pvps.org/wp-content/uploads/2020/01/HHRA_Methods_for_PV_Part1_by_Task_12.pdf?utm_source=chatgpt.com)